

EPSU CJUSPE

Let's continue together!

www.epsu-cj.lu

EPSU-CJ-USPE@curia.europa.eu

Since 2004, the Reform of the Staff Regulations and enlargements of the EU have complicated the puzzle of our European Public Service from both a cultural and social point of view, with a salary scale ranging from 1 to 10.

A trade union which takes its role seriously assumes the heavy responsibility of inspiring in all colleagues the feeling of belonging to the same European Public Service with its own achievements, culture and values. This responsibility becomes even heavier in the current straightened economic and social context, which fosters anti-public service reactions and increased pressure on the budget.

Overcoming fragmentation, isolation and fatalism and rebuilding solidarity are necessary preconditions to the ability to repel the further attacks which can be foreseen.

EPSU will take up this challenge. (EN > p.2)

On 1 December 2010, the Court's staff (officials, temporary and contract staff) will be called on to elect a Staff Committee (SC) for a term whose duration has henceforth been set at three years (2010-2013).

Depuis 2004, la réforme du statut et les élargissements ont fait de notre service public européen un puzzle beaucoup plus complexe du point de vue culturel et social, avec une fourchette des rémunérations qui va de 1 à 10.

Un syndicat qui assume son rôle a la lourde tâche d'inspirer à l'ensemble des collègues le sens d'appartenance au même service public européen avec ses propres acquis, sa propre culture et ses propres valeurs. Ceci est d'autant plus vrai dans le contexte économique et social aggravé que nous connaissons actuellement, qui se traduit par un climat anti-service public et une pression budgétaire accrue.

Rompre la fragmentation, l'isolement et le fatalisme et reconstruire la solidarité est une condition préalable pour pouvoir repousser les nouvelles attaques qui sont à prévoir.

EPSU assumera ce défi. (FR > p.6)

Le 1^{er} décembre 2010, vous (fonctionnaires, agents temporaires et agents contractuels) de l'institution, serez appelés à élire un comité du personnel (Cdp), pour un mandat dont la durée passe désormais à trois ans (2010-2013).

Continuons ensemble !

www.epsu-cj.lu

EPSU-CJ-USPE@curia.europa.eu

Qu'est-ce qui est en jeu dans ces élections ?

Le comité du personnel n'est ni un syndicat, ni une intersyndicale ; c'est un organe interne à l'institution, dont les compétences, consultatives et dans certains domaines co-gestionnaires, sont définies par le statut des fonctionnaires (article 9).

- Pendant ce mandat, certains éléments du statut arriveront à échéance : le prélèvement spécial (art. 66 bis), la « méthode » d'adaptation des rémunérations (annexe XI) et certaines modalités de l'évaluation actuarielle du régime des pensions (annexe XII).
- Le risque existe qu'à cette occasion, le Conseil rouvre d'autres dispositions du statut et du RAA. Nous devons, certes, nous préparer pour y faire face. Mais, dans un souci de cohérence, on ne peut pas en même temps brandir l'épouvantail de ce risque et lancer des revendications qui mènent droit vers une révision du statut.
- Celui qui soulève une telle revendication devrait, à tout le moins, signaler l'article du statut dont il demande la modification.
- EPSU ne soulèvera pas ici des revendications qui touchent au statut. Notre engagement pour la défense de la méthode, vous le connaissez déjà.

La négociation du statut est du ressort des syndicats (OSP) et non du Cdp que vous êtes maintenant appelés à élire. Votez pour un Cdp capable, dans le cadre de ses compétences, de faire de la Cour de justice un lieu de travail plus accueillant !

En outre, vous devrez avoir à l'esprit que, indirectement, vous indiquerez quel syndicat vous estimez apte à vous représenter lors des négociations syndicales à venir.

Consolider l'acquis démocratique

Pendant le mandat précédent, EPSU a rétabli un fonctionnement normal du Cdp. Mais la démocratie ne se réduit pas à l'absence de dérapage, il faut quelque chose de plus : votre participation. EPSU développera des moyens pour vous consulter plus régulièrement et vous encourager à participer à la chose commune.

Pour un lieu de travail plus humain

Les extensions récentes des bâtiments privilégient une certaine conception de l'image de marque de la Cour vis-à-vis des tiers, au détriment de la fonctionnalité, de la sécurité et du bien-être de toutes les personnes qui y travaillent.

Les bâtiments dans lesquels nous travaillons sont plus qu'un calcul de mètres carrés. Toutes les personnes qui y travaillent doivent avoir leur mot à dire sur leur conception et leur aménagement.

Les locaux dans lesquels nous travaillons doivent faciliter la communication, plutôt que l'isolement, et nous donner envie de rester à la Cour, pas de la fuir.

Évitons les mêmes erreurs pour les futures extensions ! Donnez-nous un mandat fort en ce sens !

Pour une meilleure qualité de vie

La promotion du transport public est aussi l'affaire de notre employeur. Celui-ci devra apporter sa contribution au prix de votre abonnement, qui représente un coût minime comparé au coût réel (jamais calculé) des places de parking mises à disposition par l'institution. EPSU revendiquera l'introduction du M-Pass couvrant tout le territoire du Grand Duché et certaines destinations au-delà des frontières.

Sauvegarder notre protection sociale

L'assurance maladie devra être défendue contre toute érosion, en maintenant la solidarité entre générations (actifs et post-actifs) et entre catégories du personnel (fonctionnaires et agents).

Les infrastructures sociales (notamment crèches, garderies, École européennes) sont une autre source de préoccupation pour les parents : qualité des services et de l'enseignement, qualité des infrastructures, durée des déplacements. Là également, il faut peser sur la prise de décisions. Plus jamais de décisions adoptées sans les intéressés !

Respecter la dignité au travail

Le harcèlement peut prendre diverses formes, souvent sournoises. Il faut non seulement concrétiser les procédures, mais aussi instaurer un climat de travail qui exclue le développement d'un tel phénomène. Un Cdp fort et respecté, soutenu par un syndicat fort et respecté, pourra y contribuer.

Agents contractuels

La situation des AC 3 bis s'est stabilisée et ils peuvent compter sur une carrière certes modeste, mais prévisible et plus rapide que dans d'autres institutions.

Quant aux AC auxiliaires (3 ter), certaines situations, comme celle des guides d'accueil, sont inacceptables : ces collègues précaires sont appelés à couvrir des besoins permanents de l'institution. L'étau budgétaire conduit à un détournement de l'article 3 ter (max. 3 ans) de la finalité pour laquelle il a été instauré.

Des règles claires et transparentes

Plusieurs domaines d'action sont à revoir : la procédure de traitement de l'insuffisance professionnelle ne prévoit pas de mécanisme d'alerte précoce. Les dispositions en matière de mission oublient des points essentiels. Il n'existe aucune disposition en matière d'emplois types.

Si l'horaire flexible a permis une gestion plus souple de la durée du travail, des mécanismes prévus au statut, comme le service par tour et les astreintes, ne sont pas appliqués par la Cour. L'ensemble de ces mécanismes, y compris les heures supplémentaires, devra faire l'objet d'une négociation pour aboutir à un système intégré et conforme au droit.

Les dispositions régissant la notation et le lien entre la notation et les points de promotion sont trop floues ; leur bon usage est laissé au bon vouloir de la hiérarchie. EPSU continuera à revendiquer l'établissement de critères analytiques par métier et par service.

Cour de justice : l'institution du pro rata temporis

La Cour de justice est l'unique institution à pratiquer le pro rata temporis aux promotions des fonctionnaires recrutés sous le nouveau statut. Le mérite en revient pleinement à EPSU. Le pro rata temporis permet d'éviter, tout simplement, des retards supplémentaires aux fonctionnaires recrutés depuis le 1^{er} mai 2004, dont la carrière commence à un niveau plus bas que celle des fonctionnaires recrutés auparavant.

Le pro rata temporis, un atout pour la Cour de justice, est le système d'avenir. EPSU, qui l'a conçu et mis au point, veillera à son extension progressive et ordonnée.

Pour un comité du personnel compétent qui vous rendra compte de son action
Votez pour l'ensemble des candidats présentés par L'EPSU CJ

Pour la démocratie et le dialogue
Pour la solidarité entre générations et la cohésion sociale

Let's continue together!

www.epsu-cj.lu

EPSU-CJ-USPE@curia.europa.eu

For democracy
and dialogue

For solidarity
between
generations and
social cohesion

Monique BRETON
AD - FR

Laurent BRES
Agent contractuel - FR

Petra OBERBECK
AST - DE

Justina JEROUVILLE
AST - LT

Vassilis SKLIAS AD - GR

Jimmy STRYHN MEYER
AD - DK

Lieven MASSEZ
AST - BE

Simona BONTEA
AST - RO

José Paulo VAZ AD - PT

Calogero GALANTE
Agent contractuel - BE

BLESNEAG Mariana
AST - RO

Michel LAMBALOT
AD - FR

Maria Helena CARDOSO
AD - PT

Pour la démocratie
et le dialogue

Pour la solidarité entre
générations et
la cohésion sociale

Continuons ensemble !

www.epsu-cj.lu

EPSU-CJ-USPE@curia.europa.eu